



# Notre Politique inclusion

**SYLA PROJECT CONSEIL** est engagé dans une démarche continue de progrès en termes d'accessibilité généralisée. Cette démarche personnelle des représentants est renforcée par l'objectif de **SYLA PROJECT CONSEIL** est de proposer des réponses adaptées aux besoins dans un souci de transformation économique et sociale en incluant les personnes en situation de handicap.

## Notre engagement

1. **Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité** du centre de formation en portant **une information accessible complète** avant le premier contact avec nos services,
2. **Favoriser la communication sur l'accessibilité** du centre de formation auprès des publics et des partenaires,
3. **Prendre en charge les demandes et proposer un contact direct avec le référent handicap ou un collaborateur** afin de procéder à la formalisation du besoin et à une première analyse de la demande,
4. **Engager l'accompagnement par un entretien** préalable afin de définir avec l'apprenant les besoins et les aménagements nécessaires, s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation,
5. **Guider l'apprenant pour la reconnaissance du handicap notamment** dans les démarches,
6. **Assurer la mise en œuvre des aménagements nécessaires** en informant l'ensemble des acteurs en lien avec le parcours de formation,
7. **Soutenir les liens avec les acteurs externes du handicap** pour des solutions adaptées,
8. **Garantir l'accessibilité du bâti et adapter l'ensemble de nos outils** numériques,
9. **Evaluer la satisfaction et rester dans une démarche d'amélioration continue nos process et outils** afin de renforcer notre accompagnement,
10. **Perpétuer nos efforts de sensibilisation et de professionnalisation de l'ensemble des collaborateurs** au travers d'une veille juridique, pédagogique, technique... pour maintenir les bonnes pratiques.

## Un fonctionnement interne qui renforce l'inclusion

L'inclusion est au cœur de notre activité et l'ensemble des collaborateurs et partenaires veillent au respect de notre politique et des procédures mises en place. Nos méthodes d'enseignement et l'organisation de nos formations s'adaptent aux personnes en situation de handicap. Une analyse de chaque demande est réalisée dès la première prise de contact afin d'ajuster les formations au plus près du besoin grâce aux matériels et outils dont nous disposons.

Cette activité est pilotée par le référent handicap en relation directe avec le Comité de Pilotage de l'organisme de formation.



## Une démarche coordonnée et généralisée

Nous sommes **tous mobilisés pour favoriser l'accessibilité** aux personnes en situation de handicap, nous avons fait le choix de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à cette démarche. La coordination des activités liées à inclusion est assurée par notre référent handicap qui est la clé de voute de l'intégration d'une personne en situation de handicap en formation.

**Le référent handicap** est garant des bonnes pratiques, c'est la personne ressource sur le handicap et l'accessibilité de toutes nos formations à tous, pour la Direction, L'équipe pédagogique et Les publics accueillis. Il procède à une évaluation du besoin de compensation si nécessaire, la personne en situation de handicap étant au centre de l'analyse. Il s'engage à :

- **Développer des ressources et savoir-faire** pour favoriser la formation des personnes en situation de handicap,
- **Veiller à une égalité de traitement** lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement),
- **Soutenir l'accessibilité des formations** et être force de proposition pour l'améliorer, par : l'identification des modalités pédagogiques plus accessibles, ...,
- **Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques** au sein de la structure,
- **Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui** à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation,
- **Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires** externes (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, associations spécialisées, référent de parcours, partenaires spécialisés handicap, CRFH, etc.) pour pouvoir aménager les formations et les épreuves autant que nécessaire,
- **Repérer les problématiques**, les axes de progrès.

Fait à Marseille, le 29/05/2026